



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE QUARTIER ALSACE

JEUDI 28 MAI 2026

Le Jeudi 28 Mai 2026 à 18h30, les Conseillers du quartier Alsace se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, en l'Hôtel de Ville.

Présents :

Élue : Laurence BOURDET-MATHIS, Adjointe déléguée du quartier Alsace

Conseillers de quartier : Kokoé AYITE, Emaline BAREAU, Hafedh BEN LAKHAL, Lauralee BERTON, Marie-Paule BLADIER, Michelle DUORTE, Isabelle FERRAN, Valérie GREGORI, Rodolphe MASSON, Louisa MEZREB, Nicole PILLOT, Maryse SARFATI-CANGELOSI, Ayumi SILVA, Erell TANGUY,

Absents excusés : Jérôme DRON, Mireille JEANNOT, Olivier KIRITCHENKO, Allison WELFRINGER

Absents : Christian DECROIX, Teddy LEGUILLIER

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

1. Points relatifs à la Ville de Levallois

- a. Renouvellement des Conseils de quartier

2. Points relatifs au quartier Alsace

- a. Renfort lien social entre générations
- b. Sécurité
- c. Divers

3. Questions / Réponses

4. Clôture de la réunion

Madame Laurence BOURDET-MATHIS remercie les Conseillers de quartier de leur présence et introduit la séance.

1. Points relatifs à la Ville de Levallois

a. Renouvellement des Conseils de quartier

Vous avez été un certain nombre de Conseillers à souhaiter connaître les modalités pour le renouvellement des Conseils de quartier.

Pour rappel, les Conseillers de quartier ont été désignés pour 3 ans, après avoir fait acte de candidature auprès de Madame le Maire en décembre 2023.

Une Commission de sélection s'est ensuite tenue afin de désigner les nouveaux membres des quatre quartiers (Alsace, Front-de-Seine, Général Leclerc et Jean-Zay).

Vous siégez donc depuis le mois de février 2024 et votre mandat court jusqu'au 31 décembre 2026.

Un nouvel appel à candidatures aura donc lieu au cours du dernier trimestre 2026, et vous pourrez tout à fait renouveler votre demande de candidature si vous le souhaitez.

Vous serez informés de l'événement par le biais de la Plateforme participative et de sa newsletter, sur le site de la Ville, dans l'Info-Levallois, par voie d'affichage municipal, sur les réseaux sociaux de la Ville et sur l'application *Levallois&moi*.

Les candidatures pourront être déposées sur la Plateforme participative. Après réception de ces dernières, la Commission de sélection composée de 7 membres (5 élus issus du groupe de la Majorité municipale et 2 Conseillers municipaux de l'Opposition), se réunira et dressera alors une liste des nouveaux membres des Conseils de quartier. La sélection effectuée par cette Commission est entérinée par un vote à la majorité simple.

Une liste complémentaire pourra être dressée, afin de pourvoir au remplacement d'éventuels sièges vacants. À l'issue de cette Commission, les candidats recevront un mail leur indiquant s'ils ont été retenus ou pas.

La première réunion pour ces nouveaux Conseillers de quartier se tiendra en février-mars 2027.

Pour faire acte de candidature

- Sur la Plateforme participative de la Ville *Pensons Ensemble Levallois*, <https://pensonsensemble.levallouis.fr/> via un formulaire, accompagné d'une lettre de motivation à l'attention de Madame le Maire, comprenant un engagement à œuvrer en faveur de l'intérêt général
- Y joindre également copie CNI ou passeport + justificatif de domicile
- Être majeur et résider dans le quartier concerné, ou contribuer directement à la vie du quartier au titre d'une activité professionnelle

En revanche, ne peuvent se présenter aux Conseils de quartier

- Les titulaires d'un mandat électoral politique
- Les agents de la Ville
- Les agents du CCAS
- Les salariés et agents mis à disposition des associations percevant de la Ville une subvention supérieure à 23 000 euros
- Les membres du CESEL (Conseil Économique, Social et Environnemental Local)

2. Points relatifs au quartier Alsace

a. Comment renforcer le lien social entre générations pour construire un quartier solidaire, inclusif et vivant ?

4 axes de réflexion et d'actions concrets :

- 1) Favoriser les échanges entre générations : comment créer des espaces de rencontre entre jeunes, adultes et seniors (ateliers, événements, cafés intergénérationnels) ?

La politique municipale menée en faveur des seniors s'axe en grande partie sur la lutte contre l'isolement et la solitude.

Nous avons d'ores et déjà de nombreuses actions mises en place et outils existants qui s'inscrivent dans cette dynamique notamment autour de moments de partage :

- avec un jardin partagé pour favoriser les échanges entre générations (club ados, seniors et habitants du quartier Lorraine).
- Dans le cadre de l'intergénérationnel, des événements ponctuels sont organisés (Alsace).

Après un enjeu très clair : malgré les demandes, nous peinons à remplir nos activités. Le CCAS en organise un certain nombre mais peu de gens, in fine, y viennent.

Laurence Bourdet-Mathis indique comme exemple, qu'avec le CCJ, des ateliers floraux ont été organisés dans deux Résidences seniors.

Elle propose d'organiser avec le Club ados, d'autres sessions, mais cette fois avec des personnes âgées du quartier, autour du jardin ou autres... Proposition à étudier avec ses équipes.

- Les Conseillers de quartier proposent de relancer la "**Fête des voisins**" du mois de mai, à l'aide d'affiches à mettre à disposition auprès de Levallois Découvertes pour ceux qui souhaitent les apposer dans leur immeuble + faire une COM dans l'Info Levallois, afin de redynamiser cet événement car il est un peu oublié.

Laurence Bourdet-Mathis trouve que c'est une très bonne idée et va en parler avec Madame le Maire, afin que cette proposition soit opérationnelle dès l'année prochaine.

*Ils proposent également d'organiser ce jour de fête, en "**Dîner blanc**" dans le quartier, où tous les riverains viendraient avec leur table, chaises, vaisselle, repas...*

C'est une excellente idée, que nous devons faire valider par Madame le Maire. Il y a des sujets d'organisation à mettre au point, comme le blocage de certaines rues, la sécurité, etc.

- 2) *Valoriser les savoirs et les expériences : comment encourager la transmission des compétences (artisanat, numérique, mémoire du quartier, accompagnement scolaire) ?*
- 3) *Lutter contre l'isolement, notamment des personnes âgées : quelles initiatives mettre en place pour renforcer la solidarité de proximité ?*

De manière générale, il n'est pas évident de parler "des seniors" car des réalités extrêmement diverses, selon que l'on est un jeune retraité autonome, presque dans la force de l'âge, ou bien un senior dépendant ; Selon que le senior vit chez lui ou dans un établissement type EHPAD...

Cela dit, nous agissons à plusieurs niveaux en termes de lutte contre l'isolement. Si des actions sont menées dans chaque quartier, cette politique est davantage pensée à un échelon municipal.

En renforçant le lien social/prévention de la perte d'autonomie pour lutter contre l'isolement :

- Le Club de la Planchette accueille les Levalloisiens membres, qui peuvent y déjeuner du mardi au samedi avec leurs amis ou famille.
Les après-midi (sauf le dimanche), les membres peuvent également profiter du salon de thé et l'été de la terrasse extérieure. Ils peuvent également convier jusqu'à 3 personnes non membres.
Également à disposition dans les étages, une salle de billard, un salon de lecture, des salles de jeux, une salle de bridge .. à destination des membres du Club.
- Au sein de la résidence Lorraine, se trouve un restaurant municipal permettant à tous les seniors levalloisiens d'y déjeuner dans un cadre convivial.
- Déploiement du dispositif OYES, qui permet de lutter contre l'isolement des seniors durant la période estivale. Ce dispositif, financé par le Département, permet à des agents de convivialité de passer du temps avec des seniors, préalablement inscrits auprès du CCAS, via des appels téléphoniques quotidiens ou des visites de convivialité.
- Le plan de "veille sanitaire climatique" (registre des Levalloisiens vulnérables ou isolés) : en cas de canicule ou de froid exceptionnel, le CCAS entre en contact téléphonique avec ces personnes pour répondre à leurs besoins éventuels et rompre leur isolement.
- Des animations : ouvertes à tous les seniors levalloisiens : ateliers sportifs et culturels, moyennant une cotisation annuelle avec une gratuité pour nos résidents (cours de gymnastique, d'espagnol, ...).

Dans le cadre du maintien à domicile des seniors tout en maintenant le lien social, le CCAS a mis en place différents dispositifs afin de faciliter la vie des seniors au quotidien :

- Le portage de repas à domicile avec la livraison de repas du lundi au dimanche. Le chauffeur assure une veille sociale lors de la livraison des repas, et nous prévient en cas de besoin.
- Les assistants de mobilité seniors (service municipal gratuit) véhiculent les seniors ayant des difficultés à se déplacer, du lundi au vendredi, pour leurs rendez-vous médicaux et paramédicaux à Levallois.
- Un service de téléassistance permet de contacter une plateforme d'écoute permanente qui, selon le degré d'urgence, peut aboutir au déclenchement d'une intervention des secours.
- Pour renforcer les actions de solidarité en faveur des seniors en situations complexes de maintien à domicile, la coordinatrice gérontologique du CCAS accueille, informe et oriente les personnes âgées (et son entourage) en lien avec les différents partenaires sanitaires et médico-sociaux du territoire.

Elle accompagne le senior dans la mise en place d'aide à son domicile afin qu'elle puisse s'y maintenir en toute sécurité en partenariat avec les professionnels du territoire.

- En partenariat avec la Plateforme d'Accompagnement et de Répit pour les Aidants, mise en place de permanences gratuites dédiées aux aidants qui accompagnent au quotidien un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap.

4) *Aménager des espaces adaptés à tous les âges : comment penser les lieux publics pour qu'ils soient inclusifs et favorisent les interactions ?*

L'espace public est pensé pour être accessible, notamment via le Plan Communal d'Accessibilité, dont l'objectif est précisément que les différents lieux "physiques" ou les rues soient accessibles et inclusive.

Attention cependant à ne pas tomber dans un écueil : penser la ville en fonction des catégories spécifiques : ex : ville à hauteur d'enfant. L'idée de départ est bonne : faire en sorte que les enfants puissent pleinement accéder à l'intégralité des espaces.

Cependant, le risque de la sous-catégorisation en pensant un espace pour tel type de personne (âgées, enfants...) est de finir par créer davantage d'exclusion que d'inclusion.

D'où, à nouveau, le Plan Communal d'Accessibilité qui pense la ville pour tous ! (aidé par une commission municipale d'accessibilité, composée d'élus, de citoyens lambdas et de représentants d'association).

b. Sécurité

- *Plan d'action concret de la Police concernant le point de deal, angle Jean-Jaurès/Jules-Guesde. Présence de la Police municipale souhaitable.*

Les effectifs de la police municipale assurent une présence soutenue sur ce secteur.

Ce dispositif sera prochainement renforcé en soirée, par la création d'une troisième brigade motorisée ainsi que d'une brigade de proximité.

Les agents bénéficient également du soutien du dispositif de vidéoprotection déployé sur le secteur.

En outre, Mme le Maire a souhaité prendre un arrêté "anti-attroupement" dans ce secteur, et un arrêté réglementant les heures limites d'ouverture et de fermeture des débits de boissons à emporter et des commerces de détails alimentaires, qui sont implantés rue Jean Jaurès. Ils sont applicables depuis le mois d'avril jusqu'au 15 octobre.

- *Rue Victor-Hugo, le soir, au niveau de l'épicerie et de la rue de Bretagne : cela fait plusieurs fois que des riverains parlent des bandes qui traînent, fument des joints sur le trottoir, interpellent les passantes... Visiblement, la personne qui travaille dans l'épicerie a été agressée et a refusé d'appeler la police.
Sentiment d'insécurité marqué !*

Concernant la rue de Bretagne, depuis le début de l'année nous comptabilisons 5 réquisitions concernant des regroupements à proximité de la crèche "Les mouettes", et 1 intervention au 71 rue Victor Hugo au niveau de l'épicerie.

En tout état de cause, c'est un point sur lequel la Police municipale est vigilante, qu'elle soit appelée ou non, avec des passages réguliers. Néanmoins, ne pas hésiter à les appeler dès que nécessaire :

- Joignables 7j/7 24h/24
- Un équipage se déplace systématiquement
- *Une Conseillère tient à remercier la Ville, car il n'y a plus de soucis dans le parking Deguingand : Les portes sont changées dès qu'elles sont cassées. Plus de rassemblements de jeunes.*

Les caméras ont-elles été réactivées ?

Oui tout à fait, les caméras ont été réactivées.

c. Divers

- *Quid des locaux du Brico-Leclerc ? Y a-t-il un projet ?*

Comme évoqué lors de la réunion Plénière du mois de juin dernier, un bowling va effectivement être implanté en lieu et place de l'ancien Brico Leclerc.

Le projet est porté par l'entreprise *Smile-World*.

Un courrier a été adressé en ce sens début avril aux copropriétaires du 98 rue Jean Jaurès. Comme à eux, nous pouvons réaffirmer très fermement que :

- L'établissement n'ouvrira ses portes qu'en cas de respect de normes strictes, notamment en termes de limitation des nuisances sonores, respect des normes dont s'assurera un professionnel indépendant et agréé.
- Pour ce qui est des copropriétaires de l'immeuble, des mesures du volume sonore seront effectuées chez eux afin de s'assurer que tout soit conforme.

Concernant les horaires de fermeture du bowling, il sera soumis à l'arrêté préfectoral en vigueur, soit une fermeture maximum à 2 heures du matin.

Nous n'avons pas le droit de prendre un arrêté municipal en amont pour les forcer à fermer plus tôt (ce ne peut être que du répressif, impossibilité de faire du préventif).

Néanmoins, nous avons alerté l'entreprise que si des débordements étaient constatés, Madame le Maire n'hésitera pas à prendre un arrêté municipal pour limiter les horaires d'ouverture, comme cela a déjà été fait pour certains bars et restaurants.

- *Quel projet de la Mairie pour embellir le quartier Alsace pour ce mandat ?*

Comme dans tout le reste de la ville, nous voulons végétaliser le plus possible partout où nous le pourrons. Néanmoins, difficile de s'engager dès maintenant sur des axes prédéfinis, car il faut mener en amont des études pour voir la faisabilité des projets. Notamment pour une raison qui tient à la géographie toute particulière de Levallois.

3. Questions / Réponses

- *Quelle est la date de l'installation des boîtiers anti-moustiques ?*

Les boîtiers anti-moustiques sont déjà installés depuis le mois d'avril.
2 boîtiers supplémentaires le seront prochainement dans le Parc Eiffel.

4. La prochaine réunion aura lieu en Septembre/Octobre 2026.
(La date sera communiquée prochainement)

Madame Laurence BOURDET-MATHIS clôture la séance.

RAPPEL !

Les réunions de Conseils de quartier ont lieu une fois par trimestre. La date de la prochaine réunion est donnée lors de la réunion précédente et, il est indispensable que chaque Conseiller de quartier, ayant postulé et s'étant engagé pour assurer cette mission, puisse prendre ses dispositions afin d'être présent lors de ces dernières.

En cas d'absence répétée à ces réunions, le Conseiller de quartier concerné est considéré comme démissionnaire et peut être remplacé.

Nous avons besoin de vous, de vos idées pour le quartier et de votre implication au service de Levallois.

CONTACT

conseilsdequartier@ville-levallois.fr
Service Gouvernance et Démocratie locale
Hôtel de Ville - Place de la République
92300 Levallois